RCS : ST PIERRE DE LA REUNION
Code greffe : 9742

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST PIERRE DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00180
Numéro SIREN : 401 241 278
Nom ou dénomination : SODEV

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2022 sous le numéro de dépôt 4463

Sodev
Société par actions simplifiée au capital de 8 745 800 euros
Siège social : 5 rue Maximin Lucas - 97425 Les Avirons RCS St-Pierre de la Réunion : 401 241 278, n° de gestion : 95 B 180
(la *Société*)

DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 31 OCTOBRE 2022

Terracoop, société coopérative agricole au capital variable minimum de 350,63 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de St-Pierre de la Réunion sous le numéro D 313 567 182, ayant son siège social 5 rue Maximin Lucas, 97425 Les Avirons (La Réunion), représentée par monsieur Jérôme Gonthier, président, détenant l'intégralité des actions émises par la Société (« l'Associé unique »),
s'est prononcée par acte sous seing privé, conformément à l'article 14 des statuts de la Société, sur l'ordre du jour suivant :

1. nomination d'un directeur de la Société,
2. pouvoirs pour formalités.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts en vigueur de la Société, et
- la lettre d'acceptation des fonctions de directeur de la Société remise par monsieur Hervé Chabrerie.

Première décision

L'Associé unique décide, conformément à l'article 14 des statuts de la Société, de nommer monsieur Hervé Chabrerie en qualité de directeur de la Société, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Monsieur Hervé Chabrerie exercera son mandat et sera rémunéré pour l'exercice de ce mandat dans les termes et conditions définis par la convention d'assistance et de conseils conclue entre la société Prospheres et la société Terracoop.

Cette décision est adoptée par V Associé unique.



2022 R4463

Deuxième décision

L'Associé unique, décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement aux décisions adoptées.

Cette décision est adoptée par l'Associé unique

De tout ce qui a été décidé ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique.

Terracoop,

représentée par monsieur Jérôme Gonthier, président



Hervé Chabrerie
4 rue Condamine Majour
34750 Villeneuve-lès-Maguelone
France

Sodev SAS
5 rue Maximin Lucas
97425 Les Avirons, La Réunion

À l'attention de l'associé unique,

le 8 août 2022

Objet : lettre d'acceptation des fonctions de directeur de la société Sodev SAS

Monsieur,

je soussigné, Hervé Chabrerie, ai l'honneur de vous informer par la présente que j'accepte les fonctions de directeur de la société Sodev, une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 5 rue Maximin Lucas 97425 Les Avirons, La Réunion, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint Pierre de La Réunion sous le numéro 401 241 278 (la ***Société***), au cas où celles-ci lui seraient confiées, et je déclare dès à présent que je satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Hervé Chabrerie